



Circulaire 8506

du 10/03/2022

WBE – ADDENDUM de la circulaire 8486

WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Demande d'extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire – application de l'article 45§2ter, de l'arrêté royal du 22 mars 1969-

Demande d'octroi d'un complément de prestations – application de l'article 45§2bis, de l'arrêté royal du 22 mars 1969

Cette circulaire complète la(les) circulaire(s) : 8486

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 10/03 /2022 du 10/03/2022 au 18/03/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 18/03/2022
Information succincte	Demande d'extension de nomination et demande de complément de prestations ADDENDUM
Mots-clés	Extension de nomination et complément de prestations ADDENDUM

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Homes d'accueil permanent Internats primaire ordinaire Internats secondaire ordinaire Internats prim. ou sec. spécialisé Internats supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

- Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)
- Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS
- Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :

- Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone
- Les organisations syndicales

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Éducation

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
MERTENS Véronique	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/413.24.43 veronique.mertens@cfwb.be
DUVIVIER MURIELLE	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/413.23.95 murielle.duvivier@cfwb.be
BEZDI ABDELLAZIZ	Service général de la gestion des personnels de l'enseignement organisé par WBE	02/413.20.69 abdellaziz.bezdi@cfwb.be

Addendum
Opérations statutaires
Membres des personnels de l'enseignement
organisé par Wallonie-Bruxelles
Enseignement

Demande d'extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire des membres des personnels de l'enseignement organisé par la Wallonie-Bruxelles Enseignement (Article 45 §2ter du statut du 22 mars 1969)

Demande d'octroi d'un complément de prestations des membres des personnels de l'enseignement organisé par la Wallonie-Bruxelles Enseignement (Article 45§2bis du statut du 22 mars 1969)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexé à la présente, un addendum de la circulaire 8486 publiée sur www.enseignement.be/circulaires et sur le site www.wbe.be contenant les modifications à apporter aux points suivants :

1. Extension de nomination
4. Traitement des demandes.

Je vous invite à assurer une large diffusion de la présente circulaire.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez prendre contact avec :

- 02/413.24.43 ou veronique.mertens@cfwb.be
- 02/413.23.95 ou murielle.duvivier@cfwb.be
- 02/413.20.69 ou abdellaziz.bezdi@cfwb.be

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général

Manuel DONY

1. Extension de nomination

L'extension de nomination vous concerne si:

- vous souhaitez **compléter votre horaire** à titre **définitif**
- vous êtes membre du personnel enseignant **nommé à titre définitif à prestations incomplètes** dans un établissement scolaire au sein de **l'enseignement organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement**

Dès lors, vous pouvez demander une extension de nomination¹ **dans la fonction dans laquelle vous êtes nommé** dans un ou plusieurs emploi(s) **définitivement vacant(s)**, dans un ou plusieurs autres établissements où vous serez affecté à **titre complémentaire**.

Remarque: L'extension de nomination peut vous être octroyée, que pour autant que cet (ces) emploi(s) **définitivement vacant(s)** ne soit pas occupé(s) par un membre du personnel enseignant:

- rappelé provisoirement à l'activité de service dans une fonction autre que celle à laquelle il est nommé à titre définitif pour laquelle il possède le titre requis ;
- rappelé provisoirement à l'activité de service pour une durée indéterminée dans une fonction autre que celle à laquelle il est nommé à titre définitif ;
- à titre de complément de charge;
- temporaire prioritaire;

2. Traitement des demandes

Votre demande sera soumise pour avis à la Commission zonale concernée ou à la Commission interzonale compétente. Ensuite, le Conseil WBE rendra sa décision sur base des avis rendus et vous en informera.

L'extension de nomination produit ses effets à la date du 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi sous réserve de l'application de l'article 26/1 et l'article 26 quater §1et §1bis de l'arrêté du 22 mars 1969.

Le complément de prestation produit ses effets au plus tôt le 1^{er} septembre suivant la décision d'octroi.

¹ Article 45§2 ter de l'Arrêté Royal du 22 mars 1969